

## DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES

### Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

### Produit

**Parts A du FCPI INDUSTRIES D'AVENIR ET TERRITOIRES (Code ISIN : FR001400JNW7), géré par Innovacom Gestion <https://www.innovacom.com/>**

Appelez-le +33(0)1 44 94 15 00 ou écrivez à [contact@innovacom.com](mailto:contact@innovacom.com) pour de plus amples informations

L'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») est chargée du contrôle d'Innovacom Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés.

**Innovacom Gestion est agréée sous le numéro d'agrément GP-00017 et réglementée par l'AMF.**

Date de production du document d'informations clés : 28/09/2023

**Avertissement :** Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

### En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Fonds Commun de Placement dans l'Innovation – FCPI soumis au droit français

**Durée :** 8 ans, soit jusqu'au 31/12/2031, prorogables pour 2 périodes successives d'un an, soit jusqu'au 31/12/2033

**Objectifs :** Le Fonds a pour objectif de gestion d'investir au moins 90% (le « Quota Innovant ») de son actif en capital-investissement, c'est-à-dire principalement en titres de capital ou titres pouvant donner accès au capital (notamment actions, obligations convertibles ou remboursables en actions) y compris en actions de préférence qui ne prévoiront pas de plafonnement des prix de cession mais pourront prévoir, par exemple, des droits de vote double, un dividende bonifié, des conditions liquidités préférentielles émises par de Petites et Moyennes Entreprises innovantes identifiées par Innovacom Gestion comme susceptibles de révéler un réel potentiel de plus-values sur les capitaux investis par le Fonds (les « PME Innovantes ») telles que définies ci-après.

Le FCPI sélectionnera des PME européennes majoritairement françaises actives dans les marchés identifiés par la Société de Gestion comme intrinsèquement en forte croissance à l'horizon 2030, portés par des évolutions structurelles de l'économie, et en particulier dans les nouvelles mobilités, la transition numérique, l'électronique, l'environnement, l'intelligence artificielle, la cybersécurité, les nouvelles énergies, l'industrie du futur, l'économie circulaire, les matériaux avancés, les véhicules bas carbone et le « new space ». Néanmoins, le Fonds est libre d'investir dans tous les autres secteurs et PME répondant aux critères ci-dessous conformément à la réglementation qui lui est applicable.

Le Fonds investira à tous les stades de développement des PME dans le cadre d'opérations de capital-innovation et de capital-développement innovant. Il s'agira d'entreprises dont les dépenses de recherche représentent au moins 10 % de leurs charges d'exploitation et/ou qui ont obtenu un label délivré par un organisme en charge de soutenir l'innovation. Elles exerceront leur activité sur un marché depuis moins de dix (10) ans après leur première vente commerciale ou auront un besoin en investissement supérieur à 50 % de leur chiffre d'affaires annuel moyen constaté sur les cinq (5) années précédentes.

Le FCPI investira principalement dans des entreprises non cotées. Il se réserve néanmoins la possibilité d'investir dans des entreprises innovantes cotées sur des marchés non réglementés comme Euronext Growth, Euronext Access ou tout autre Système Multilatéral de Négociation Organisé. Les entreprises cotées sur ces marchés non réglementés seront identifiées comme étant capables de proposer des produits ou services qui devront pouvoir être rapidement reconnus par le marché et/ou comme présentant un fort potentiel de valorisation dans les 3-5 ans à venir, selon l'analyse d'Innovacom Gestion. Dans le cadre du Quota Innovant et pris en compte dans la limite de 20 % de son actif, le FCPI pourra investir en entreprises cotées sur les marchés réglementés à condition qu'elles respectent les règles dudit Quota énumérées ci-dessus.

Le Fonds prendra des participations minoritaires. La taille de ses investissements sera en principe comprise entre 50.000 euros et 10 % de l'actif du Fonds. Le Fonds envisage d'investir dans au moins dix (10) participations.

Les sommes distribuables seront capitalisées pendant un délai minimum de 5 ans. Passé ce délai, la Société de gestion pourra décider de distribuer tant les revenus distribuables que les produits de cession, conformément aux modalités définies aux articles 6.4 et 12 du Règlement du Fonds. Durant les phases d'investissement, d'attente de distribution et de désinvestissement, le Fonds pourra être investi en actions cotées sur des marchés réglementés, en OPC ou FIA européens de classification actions, ou obligations, ou monétaires, ou mettant en œuvre une stratégie diversifiée sur ces classes d'actifs. Les titres de créances d'émetteurs publics ou privés auront une notation minimale BBB- selon l'échelle de notation Standard and Poor's ou équivalente selon la société de gestion. La sélection des titres de créance ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation et repose sur une analyse interne du risque de crédit.

La période de blocage du Fonds peut aller jusqu'à potentiellement 10 ans dans le cas de prorogations, soit jusqu'au 31/12/20233, hors demande de rachats dérogatoires telle que prévue à l'article 10 du Règlement.

- **Dissolution et liquidation** : la Société de Gestion procédera à la dissolution du Fonds à l'expiration de sa durée de vie. En cas de dissolution, la Société de Gestion est chargée des opérations de liquidation. Le dernier jour de liquidation correspond à la date à laquelle le Fonds a cédé ou distribué tous ses actifs et peut effectuer une dernière distribution de tous les actifs restants aux investisseurs.

### Investisseurs de détail visés : minimum d'engagement fixé à 1 000 euros

- Les souscriptions et acquisitions des parts A du Fonds sont adaptées aux investisseurs professionnels et non professionnels, notamment aux personnes physiques, souhaitant réaliser un investissement de diversification en capital investissement, de long terme et avec une période de blocage, en contrepartie d'un risque élevé de perte en capital et permettant de bénéficier d'avantages fiscaux dans les conditions définies dans la note fiscale du Fonds. Les souscriptions sont effectuées en numéraire. **Les parts A du FCPI sont des parts de capitalisation.**

**Dépositaire :** CACEIS BANK

De plus amples informations sur le Fonds, le règlement, la description de la stratégie d'investissement et des objectifs du FIA, ou le dernier rapport annuel du Fonds visé à l'article 22 de la directive 2011/61/UE et d'autres informations pratiques y compris le tout dernier prix des parts, sont disponibles gratuitement en langue française sur simple demande auprès de la société de gestion par e-mail à l'adresse [contact@innovacom.com](mailto:contact@innovacom.com).

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### Indicateur de risques



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant la durée de vie du fonds jusqu'à la clôture de sa liquidation, soit pendant 8 ans prorogables deux fois un an. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. Vous ne pourrez peut-être pas sortir du produit avant l'échéance. Compte tenu du caractère non coté et non liquide des actifs du fonds, la société de gestion pourrait être amenée à décider qu'il est dans l'intérêt des porteurs de proroger la durée du fonds au-delà de la date prévue et dans les conditions prévues au règlement. Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement votre produit ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 6 sur 7 qui est une classe de risque élevée compte tenu des expositions du Fonds en titres de PME/ETI non cotées qui présentent des risques particuliers et impliquent une durée de blocage longue. Cette classification de risque se définit comme suit : une classe de risque élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques matériellement pertinents non pris en compte par l'indicateur :

L'indicateur de risque ne prend pas en compte : i) le risque de crédit qui est lié à un défaut ou une dégradation de la qualité d'une Entreprise ii) le risque de liquidité qui est susceptible de ne pas permettre au Fonds de céder les Entreprises aux conditions de prix et de délai souhaitées

### Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne de produits comparables au cours des 10 dernières années.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles dans les études de France Invest sur les performances passées de la classe d'actifs capital-innovation. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez le produit.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Il n'est pas possible de sortir ce produit (hors cas dérogatoires définis à l'article 10 du Règlement).

Investissement : 10 000€

Durée de détention recommandée : 8 ans

		8 ans
<b>Minimum</b>	<b>Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement</b>	
<b>Tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>3 282€</b>
	Rendement annuel moyen	-13%
<b>Défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</b>	<b>7 837€</b>
	Rendement annuel moyen	-3%
<b>Intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</b>	<b>14 775€</b>
	Rendement annuel moyen	5%
<b>Favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</b>	<b>26 584€</b>
	Rendement annuel moyen	13%

### Que se passe-t-il si Innovacom Gestion n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montant prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- que le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire,
- 10 000 € sont investis.

Durée de détention : 8 ans (recommandé)

Si vous sortez après 8 ans

Coûts totaux	2 279 €
Incidence des coûts annuels*	2,85%

\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,85% avant déduction des coûts et de 5% après cette déduction.

### Composition des coûts

Pour plus d'informations sur les coûts, nous vous invitons à consulter le tableau de taux de frais annuels moyens maximum à l'article 21 du Règlement.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 8 ans :
Coûts d'entrée	5 % maximum du montant de souscription des parts A	39,9 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2,8 % de l'actif net moyen annuel du Fonds estimé sur la période d'investissement recommandée. Ces frais annuels comprennent notamment la rémunération de la Société de Gestion, des distributeurs, du dépositaire, du CAC, du comptable, les frais de constitution, les commissions de gestion indirectes perçues par les fonds d'investissement dans lesquels le Fonds est investi, les frais de transaction et les autres frais de gestion. Ils sont estimés sur la base d'un scénario de performance intermédiaire.	2 239 EUR
Coûts de transaction sur le portefeuille	Frais avancés par la Société de Gestion et inclus dans les frais récurrents de gestion et de fonctionnement	0 EUR
Coûts accessoires		
Commissions liées aux résultats	Nous ne facturons pas de commissions liées aux résultats.	0 EUR
Commissions d'intéressement	Carried interest : aucune commission d'intéressement n'est perçue pendant la durée de l'investissement.  Les porteurs de parts spéciales (parts B) ont vocation à investir au moins 0,25% du montant des souscriptions totales dans des parts B qui leur ouvrent un droit d'accès à 20 % de la plus-value finale réalisée par le Fonds dès lors que sont réunies les conditions de rentabilité suivantes : le remboursement de 100 % du nominal des parts A et B.	955 EUR  Chiffre estimé sur la base d'un scénario de performance intermédiaire correspondant à 20 % de la plus-value finale réalisée par le Fonds dès lors que sont réunies les conditions de rentabilité suivantes : le remboursement de 100 % du nominal des parts A et B.

## Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

### Période de détention recommandée : 8 ans

*Les porteurs de Parts A ne peuvent pas demander le rachat de leurs parts par le Fonds pendant sa durée de vie, soit huit ans à compter de la date de constitution, voire jusqu'à 10 ans en cas de prorogation de la durée de vie du Fonds pour une durée de 2 fois un an sur décision de la Société de Gestion (la « Période de Blocage »). Néanmoins, par dérogation, la Société de gestion pourra autoriser les Porteurs de parts affectés par des circonstances exceptionnelles à racheter leurs parts, sous réserve du respect des conditions fixées à l'article 10 du Règlement.*

### Comment puis-je formuler une réclamation ?

Les réclamations concernant le produit sont à adresser par voie postale ou e-mail à :

Innovacom Gestion - Service Réclamation

9 rue de Téhéran 75008

Paris

[contact@innovacom.com](mailto:contact@innovacom.com)

ou directement saisissables via le formulaire de contact accessible sur le site internet de la Société de gestion : <https://www.innovacom.com/contact/>

### Autres informations pertinentes

Les informations contenues dans ce DIC sont complétées par le Règlement du Fonds qui seront communiqués aux investisseurs avant leur souscription. Une version papier et gratuite du DIC et des statuts sont disponibles sur simple demande. Le rapport annuel, les documents d'information périodiques et la valeur liquidative, ainsi que toutes autres informations pratiques, concernant le Fonds seront disponibles gratuitement auprès de la Société de Gestion sur simple demande écrite du porteur de parts. La Société de Gestion rappelle que le souscripteur a la possibilité de saisir le Médiateur de l'AMF au 01 53 45 62 00 ou via le formulaire en ligne accessible sur le site internet de l'AMF si sa demande entre dans son champ de compétence. Le Fonds est classé « article 8 » au sens du Règlement (UE) 2019/2088 dit « SFDR ». Pour toute question ou autres informations utiles sur la Société de Gestion ou le produit et la finance durable veuillez-vous rendre sur <https://www.innovacom.com/> ou sur <https://innovacom.com/impact/> ou envoyer un e-mail à [contact@innovacom.com](mailto:contact@innovacom.com) .